

trée de la ditte Église, son de la cloche, prières faites au maître autel d'icelle, Baisement du d. autel en cygne de vraye pocession, que par la sortie d'icelle Église, sans contradiction ny opposition quelconque, ce fait le dit Sr de La Saudraye a fait inhibition et deffencez à tous qu'il appartiendra de troubler ny inquietter le dit Sieur Le Breton en la pocession et jouissance de la ditte Cure du St Enfent Jésus de la ditte Pointe aux Trembles sur les paynes et censures ecclésiastiques et autres portées par les dittes provisions, et estants sorties de la ditte Église et au mesme instant les dittes lettres de provisions de la ditte Cure ont esté remises en mains du dit sieur Le Breton quy du tout ce que dessus a requis acte au dit sieur de La Saudraye quy luy a octroyé le pnt pour luy servir et valloir ce que de raison.

Fait en présence de Pierre Boucher Escuyer Sr de Boucherville Louys Loysel un des marguillier de la ditte paroisse, Jean Beauchan ancien marguillier Pierre Jannot et Jean Lacombe paroissiens demeurant au dit lieu de la Pointe aux Trembles signé à la minute des présentes avec les dits sieurs de La Saudraye et le Breton et Nottaire, à la réserve des dits sieurs Loysel et Lacombe quy ont déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance ainsy signez R. de la Saudraye C. le Breton, DeBoucherville, Jean Beauchan Pierre Jannot et Adhemar Nore Royal avec paraphe la minute des pntes demeurée en lestude du dit Nottaire quy requis soubsigné Signé Adhemar Nore avec paraphe.

(Signé) Adhmar Greffr.

LE SAUMON

Au dix-septième et au dix-huitième siècle, le saumon frayait partout dans le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires, ainsi qu'en témoignent certain passage des Relations des Jésuites (1655) et divers documents officiels ultérieurs.

Ce poisson se présentait en si grande abondance qu'il devint, pour les Canadiens, un objet de commerce assez considérable puisque les autorités daignèrent s'en occuper, comme on va le voir.

Le fameux édit royal de 1748, relatif à l'imposition des droits sur les marchandises qui entrèrent en Canada ou qui en sortiraient, décrète que pour l'exportation du saumon salé, les négociants paieront une taxe de sortie d'un franc, seize sols par barrique (E. & O. R. I, 604).

Le 5 mai 1752, Louis Damour de Louvières loue à Antoine Lupien dit Baron, un moulin situé sur la rivière Château-guay à l'endroit appelé "la pêche au saumon". M. W. Sherwood Fox, M. S. R. C., a récemment consacré un mémoire à la pêche au saumon dans le lac Ontario et les cours d'eau qui s'y déversent.

Près de Toronto, dans les rivières Don et Humber, assure cet auteur, les saumons étaient si nombreux qu'on pouvait, au dard, en pêcher une vingtaine en une heure. Il ajoute qu'il a relevé, dans la *Toronto Gazette* de 1798, l'offre de vente d'une ferme où se trouvait une "pêche aux saumons" et que de celle-ci plusieurs familles pouvaient tirer leur nourriture. Enfin, il signale que dans l'état de New-York, les saumons remontaient jadis les rivières en telle quantité que les colons les cueillaient à la fourche.

Feu A.-N. Montpetit prétendait que, vers 1870, le saumon se voyait encore jusqu'au pied des chutes Niagara et dans un petit ouvrage sur la pêche au Canada signé par Richard Nettle (*The Salmon fisheries of the St. Lawrence and its tributaries*, Montréal, 1857) on apprend que le saumon se pêchait encore vers 1855, à l'entrée de la rivière de Sainte-Anne de la Pérade, au-dessous des Trois-Rivières.

Divers auteurs s'accordent à dire que ce fut à partir de l'année 1840, que le saumon se retira graduellement de l'intérieur du pays.

Le flottage des billots et les moulins à scies contribuèrent sans doute à la disparition de ce poisson de même que l'industrie du papier a chassé, des Trois-Rivières, le savoureux petit poisson qui, l'hiver, se rendait à l'embouchure du Saint-Maurice.

E.-Z. MASSICOTTE